

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31</p>	<p>Séance du 29 janvier 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_016</p> <p>OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIEN COMMISSARIAT - 60 RUE CLAUDE DRIVON (AD 307)</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Étaient absents M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Katy BORREGO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et références :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Cette inscription sera inscrite au BP 2025

Contenu :

Pour rappel, le commissariat de Rive-de-Gier avait fermé en 2015. La police nationale avait alors élu domicile dans un bâtiment neuf à Saint-Chamond. En 2018, la commune avait inauguré le nouveau bureau annexe de la police nationale, au sein de l'Hôtel de Ville.

Depuis le départ de la police nationale, les élus ripagériens n'ont cessé de clamer la réintégration de la police nationale sur le territoire communal, avec une présence policière accrue.

Par un courrier du 22 mai 2024, l'État, via la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire a fait part de son souhait de céder l'ancien commissariat de Rive de Gier, cadastré AD 307, sis 60 rue Claude Drivon. La surface de la parcelle est de 645 m². La surface utile brute du bâtiment est de 724 m² et le bien possède un parking en sous-sol de 255 m². Ce site a fait l'objet d'une estimation à 230 000,00 € par le service des domaines, en mai 2024.

Cette proposition a alors été instruite avec une attention particulière et une nouvelle perspective de voir s'installer au sein de ces locaux la police municipale et la police nationale afin de déployer l'offre de prévention et de sécurité au profit des ripagériens.

A ce jour, après concertation avec les services de l'État, et après deux événements postérieurs à mai 2024, la valeur vénale du site a été altérée :

- des intrusions malveillantes ont été constatées et des dégradations conséquentes de ces intrusions ont été déplorées ;
- les inondations du 17 octobre 2024, n'ont pas épargné le bâtiment : le sous-sol a été dévasté et le rez-de-chaussée partiellement inondé.

Monsieur le Maire a obtenu après d'après négociation un prix révisé de 105 000,00 € confirmé par un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire en date du 9 janvier 2025. Cette proposition étant considérée comme acceptable par toutes les parties, il convient dès lors au conseil municipal de se positionner.

Point financier :

URBANISME-Chapitre 21 – Nature 2115 :105 000,00 €

Propositions :


Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble appartenant à l'État, cadastré AD 307, sis 60 rue Claude Drivon, au prix total de cent cinq mille euros (105 000,00 €) ;
- d'autoriser M. le maire ou son représentant légal à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix total de 105 000,00 € ; charge aux services de l'État de rédiger le ou les actes à venir.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 9

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le GAUDENCIO, 
ID : 042-214201865-20250129-DEL_2025_016-DE

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**